

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrrete/2022/05/16/2022020878/justel>

---

Dossier numéro : 2022-05-16/01

## Titre

16 MAI 2022. - Arrêté du Gouvernement flamand modifiant l'arrêté du Gouvernement flamand du 2 octobre 2019 fixant les attributions des membres du Gouvernement flamand

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 20-05-2022 page : 44181

Entrée en vigueur : 16-05-2022

---

## Table des matières

Art. 1-3

---

## Texte

Article [1er](#). L'article 7 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 2 octobre 2019 fixant les attributions des membres du Gouvernement flamand, modifié par l'arrêté du Gouvernement flamand du 11 septembre 2020, est abrogé.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 16 mai 2022.

[Art. 3](#). Le Ministre-Président du Gouvernement flamand ayant la politique générale du gouvernement dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.